



Parti vert libéral suisse

Communiqué de presse

Sujet	Assemblée des délégués le 28 juin 2014
Pour tout renseignement	Martin Bäumle, président, tél. +41 79 358 14 85 Laurent Seydoux, vice-président, tél. +41 79 203 74 05
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, case postale 367, 3000 Berne 7, tél. +41 31 322 60 57, Courriel : suisse@vertliberaux.ch , http://www.vertliberaux.ch
Date	28 juin 2014

Les Vert libéraux ont pris position sur divers objets de votations et élisent le comité et la présidence

Lors de leur Assemblée des délégués (AD) à Zoug, les Vert libéraux ont pris position sur deux objets soumis à votation. Ils ont tant refusé l'initiative Ecopop que l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux. Les délégués avaient déjà décidé lors d'une assemblée antérieure de s'opposer aux deux objets soumis au peuple le 28 septembre 2014, à savoir la Caisse unique et l'initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ». Outre ces prises de position, les délégués ont élu un nouveau comité et reconduit le président du parti Martin Bäumle ainsi que le vice-président Laurent Seydoux dans leurs fonctions. Martin Bäumle a souligné devant les délégués que les deux années à venir revêtiront une importance cruciale pour le parti. Les élections au parlement national et la votation sur l'initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie » seront les enjeux phares des activités des Vert libéraux. Martin Bäumle a remarqué : « Nous sommes arrivés au moment où sortir du nucléaire ne se résume plus à de belles déclarations d'intention. Nous voyons aujourd'hui le bon grain se séparer de l'ivraie. Le PLR prend toujours des gants avec l'énergie nucléaire et les carburants et le PDC mise sur des réglementations et subventions. Notre parti, avec son initiative « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie », offre une alternative réellement libérale face à ces approches insuffisantes. »

Après une discussion animée entre la Conseillère aux Etats Verena Diener et le co-initiant de l'initiative Ecopop, les délégués ont refusé avec 115 voix contre et 2 voix pour et 3 abstentions l'initiative Ecopop. Les délégués ont suivi l'argumentation de Verena Diener. «Écologiquement, l'initiative Ecopop n'offre aucune solution durable et ne va pas assez loin dans le planning familial. Elle mène la Suisse à une isolation économique, étant donné qu'elle n'est pas compatible avec les accords bilatéraux. » Les Vert libéraux ont également récusé l'initiative populaire pour l'abolition des forfaits fiscaux avec 68 voix contre, 39 voix pour et 9 abstentions. La Conseillère nationale Kathrin Bertschy a justifié le non comme suit : « Les vert libéraux ont clairement soutenu un renforcement et une harmonisation de l'imposition forfaitaire. Nous rejetons un renvoi au niveau fédéral de l'impôt d'après la dépense. La raison en est que lui seul permet que des personnes particulièrement mobiles et n'exerçant aucune activité professionnelle en Suisse, contribuent aux finances de l'Etat de manière essentielle. »

Les Vert libéraux opposés à une caisse maladie unique

Les délégués s'étaient déjà positionnés contre l'initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance maladie » avec 81 Non contre 30 Oui et 7 abstentions. Le Conseiller national Thomas Weibel a remarqué lors de la dernière AD au mois d'avril que « Les assurés doivent garder leur liberté de choix – aussi pour l'assurance de base. En outre, la concurrence promet un meilleur service à la clientèle de la part des caisses maladie. » Les délégués avaient également refusé lors de cette AD avec 115 Non contre 3 Oui et 3 abstentions l'initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ». Le Conseiller national Thomas Maier a résumé le consensus : « Au lieu de compliquer la TVA en défendant les intérêts particuliers de la branche de la gastronomie, les Vert libéraux exigent un taux unique pour la TVA, ou mieux encore, sa suppression totale, telle que la prône notre initiative populaire « Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie ».